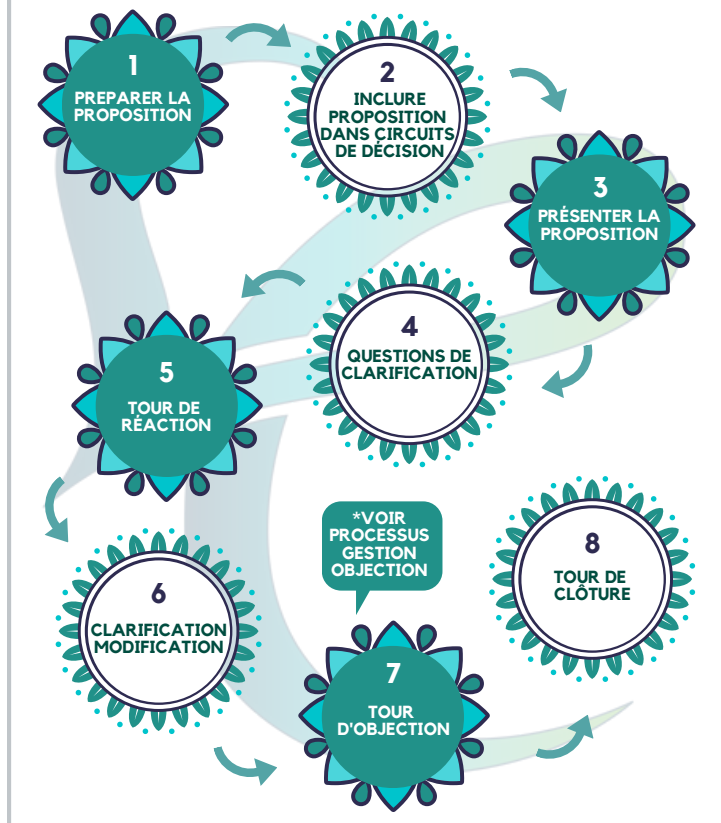


DECISION PAR CONSENTEMENT

CC BY-SA COEURS D'ENTREPRISES



TESTER LES OBJECTIONS DANS LA DÉCISION PAR CONSENTEMENT



CC BY-SA COEURS D'ENTREPRISES

UNE OBJECTION EST AUTOMATIQUEMENT VALIDÉE SI LA PROPOSITION ENFREINT LA DÉCLARATION DE L'ENTREPRISE CONSCIENTE, LA RAISON D'ÊTRE OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COOPÉRATIVE



OBJECTION VALIDE

SI LA PROPOSITION INTRODUIT UNE NOUVELLE TENSION LORS DE SON ADOPTION

SI L'OBJECTION ÉLIMINE LA PROPOSITION, EN LA RENDANT IMPOSSIBLE À RÉALISER

SI LA PROPOSITION VIENT LIMITER L'ACTION D'UN RÔLE OU D'UN CERCLE DANS SES REDEVABILITÉS

SI L'OBJECTION N'INCLUT PAS LA SOLUTION À CELLE-CI

SI LA FORMULATION D'UNE OBJECTION N'OUTRE-PASSE PAS LE POUVOIR DÉCISIONNAIRE DU RÔLE



LE FACILITATEUR A POUR RÔLE DE FAIRE RESPECTER LE PROCESSUS MAIS PAS DE JUGER LES OBJECTIONS. IL RENVOIE LES QUESTIONNEMENTS AU CERCLE

OBJECTION NON VALIDE



SI ELLE N'INVITE PAS À UNE BONIFICATION DE LA PROPOSITION PAR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

SI L'OBJECTION EST PRÉDICTIONNELLE SANS ARGUMENTS

SI ELLE EST UNE MANIÈRE DÉTOURNÉE D'EXPRIMER UNE PRÉFÉRENCE OU UNE AUTRE PROPOSITION

SI ON ADOPTE LA PROPOSITION ET QUE CELA RÉGLE LE SOUCI

SI ON PEUT PRENDRE LE RISQUE D'ESSAYER SACHANT QU'ON PEUT Y REVENIR À TOUT MOMENT

